



RECENSEMENT DE LA POPULATION : DU 15 JANVIER AU 14 FEVRIER

Notre commune participera au recensement national de la population organisé par l'INSEE.

Dans notre commune cette opération se déroulera du 15 janvier au 14 février

Pourquoi le recensement est-il important ?

Le recensement est une enquête obligatoire et gratuite, il permet de connaître le nombre d'habitants de la commune mais aussi de collecter des informations essentielles sur sa population : âge, emploi, déplacement, logement ...

Ces données sont indispensables pour :

- déterminer la participation financière de l'état versée à la commune
- ajuster l'action publique en matière d'équipements collectifs (écoles, transport, équipement de santé et sportifs ...)

Comment cela va se dérouler ?

Madame Jeanine CAZALS a été désignée agent recenseur pour la commune de Centrès.

Dès le 15 janvier elle distribuera dans les boîtes à lettres ou en mains propres les notices de recensement.

Pour faciliter votre participation deux propositions sont à votre disposition.

- Vous pouvez répondre en ligne grâce aux identifiants fournis **ou**
- Vous pouvez utiliser un questionnaire papier qui peut vous être remis par l'agent recenseur.

Confidentialité et sécurité :

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront transmises à l'INSEE pour établir des statistiques anonymes.

L'agent recenseur est tenu à la neutralité et au secret professionnel.

Votre participation au recensement est essentielle, c'est un devoir civique utile à tous.

Les données collectées servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire. Elles permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite ...) d'offrir des moyens de transport et déprogrammer de rénovation de quartiers ...